

PROGRAMME DE FORMATION MAC SST

Objectifs :

Cette formation vise à :

- Agir en tant qu'auxiliaire de prévention,
- Porter secours à tout moment au sein de l'entreprise à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

Public visé et pré-requis :

Formation MAC : personnes titulaires du certificat SST

Nombre de stagiaires par session :

Minimum 4, maximum 10

Durée : 7 heures

Les moyens d'encadrement, techniques et pédagogiques mis en œuvre :

La formation est dispensée par :

- David TRIOPONT
- Formateur titulaire d'un certificat de formateur SST certifié par l'INRS depuis 2013

Les supports techniques utilisés concernent : matériel pédagogique SST (mannequins, plan d'intervention SST, vidéos, présentation powerpoint...), vidéoprojecteur, paperboard, ...

Les moyens pédagogiques sont : mises en situation, exercices pratiques, quizz.

Le contenu / durée et déroulé de la formation :

Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.

1ère demi-journée :

- Présentation de la formation et de son organisation
- Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours
- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail

2ème demi-journée :

- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail
- *Epreuves certificatives (environ 1h)*
- *Bilan de la formation*

Modalités d'évaluation :

- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un **questionnaire d'évaluation** :
 - Evaluation par le formateur des acquis du stagiaire
 - Evaluation par le stagiaire :
 - de l'atteinte des objectifs ;
 - de la qualité de la formation ;
 - de la qualité du formateur.

Conditions de validation et de certification :

Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera remis aux stagiaires ayant satisfait aux critères d'évaluation définis par l'INRS (validité 24 mois).

La validité du **certificat SST** est fixée à **deux ans**, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « **Maintien et Actualisation des Compétences** » (MAC) **tous les 24 mois**, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

Conditions tarifaires :

Contactez le secrétariat au **03 21 46 87 57**

Les locaux de SISE sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (accès parking, passage de portes, ascenseur, sanitaires adaptés...). Pour toute information contactez la référente Handicap Fabienne BOUCHART au 03 21 46 87 57